

COMMUNE DE VERNIER

QUESTION ÉCRITE

au sens de l'article 49 du règlement du Conseil municipal de Vernier

Dans l'enfer des cyclistes ?

Messieurs les Conseillers administratifs,

J'ai régulièrement l'occasion de traverser le quartier de l'Étang à vélo pour me rendre sur mon lieu de travail. Si une attention particulière a été portée au niveau des infrastructures pour les cyclistes, ce qui est appréciable, force est de constater que ces dernières sont souvent inutilisables.

En effet, les arrêts intempestifs et le parking sauvage de certains automobilistes est un véritable fléau tout au long de l'avenue de l'Étang. Si à certaines périodes cette situation est moins prégnante, c'est une véritable catastrophe depuis la rentrée scolaire 2024. Il est impossible d'emprunter ce cheminement à vélo sans se mettre en danger.

Cette situation est complètement intolérable dans un quartier dédié principalement aux mobilités douces.

Mes questions sont les suivantes :

1. Quel dispositif est mis en place pour éradiquer la délinquance de certains automobilistes ?
2. Est-ce qu'une action de répression (ou une action PREDIR) a été menée dans le cadre de la rentrée scolaire à ce sujet ?
3. A défaut, est-ce qu'une action est prévue dans les prochaines semaines à ce sujet ?

En vous remerciant pour vos réponses.

Pierre Bleiker
Conseiller-ère municipal-e

Vernier, le 26 août 2024